

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 27 juin 2017

Date d'affichage 27 juin 2017

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 27 (+ 2 procuration)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20170704-DEL\_17\_07\_03\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le TROIS JUILLET à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Étaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, M. Philippe GALLAND, Mme Marie-Josèphe JACOB, M. Jean THOREAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sophie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, M. Quentin GUTIERRES, Mme Edith ALIX, Mme Sylvie FAVRET, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

**Excusés** : Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Mme Marie-Josèphe JACOB), M. Jean-Carles GRELIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Camille MORIN-BURRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ELECTION DES ADJOINTS**

**Premier tour de scrutin**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

Il a été procédé sous la présidence de M. Didier REVEAU, Maire, à l'élection des 6 Adjointes, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (conformément à l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après appel à candidature, les listes suivantes sont enregistrées :

- Liste de la Majorité Municipale
- Liste d'une Gauche Sociale

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	29
<b>A déduire :</b> Bulletins déclarés nuls (conformément art. L66 du Code Electoral).....	0
	———
<b>RESTE</b> pour le nombre de suffrages exprimés .....	29
MAJORITE ABSOLUE .....	15
ONT OBTENU : Liste de la Majorité Municipale	26 voix
Liste d'une Gauche Sociale .....	3 voix

Les Conseillers suivants ont été proclamés Adjoints au Maire :

- Premier Adjoint : Monsieur Jean THOREAU
  - Culture et animations
- Deuxième Adjoint : Madame Pascale LEVEQUE
  - Affaires Sociales et Solidarité
- Troisième Adjoint : Madame Cécile KNITTEL
  - Aménagement, Cadre de Vie et Environnement
- Quatrième Adjoint : Monsieur Daniel GUEDET
  - Education
- Cinquième Adjoint : Madame Marie-Josèphe JACOB
  - Enfance, Jeunesse et Sport
- Sixième Adjoint : Monsieur Philippe GALLAND
  - Urbanisme et Patrimoine

Et installés dans leurs fonctions.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**